

# DOCUMENTATION FINALE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 23 JUIN 2018

Lausanne (VD)

Fondation de Beaulieu, Avenue des Bergières 10

Début : 10h45



# ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 23 JUIN 2018

- 10h45**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**  
Discours de bienvenue de Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'État vaudois, Grégoire Junod, syndic de la ville de Lausanne et de Jessica Jaccoud, présidente du Parti socialiste vaudois
  - 2. Communications**
    - 100 ans de grève générale
  - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
  - 4. Thème central : la politique climatique : ce que la Suisse doit faire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat**
    - Exposé du Prof. Dr Thomas Stocker, climatologue, directeur du département de physique du climat et environnementale de l'université de Berne.
    - Discussion et adoption du papier de position du PS Suisse : transports et place financière, les omissions coupables de la politique climatique suisse. « Agir pour dépasser les illusions ! »
  - 5. Discours de Simonetta Sommaruga**, conseillère fédérale
  - 6. L'année des femmes : programme d'actions féministes**
    - Crédit complémentaire sur le budget 2018
    - A-1 des Femmes\* socialistes suisses : élections 2019
    - R-5 du Comité directeur : Le PS donne rendez-vous à chacune et chacun, le 22 septembre 2018, au rassemblement national en faveur de l'égalité salariale et contre la discrimination
  - 7. Référendum contre la base légale pour la surveillance des assuré-e-s**
    - Requête de soutien et recommandation de vote
  - 8. Recommandations de vote pour les votations fédérales du 23 septembre 2018**
    - Initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »
    - Initiative populaire « pour la souveraineté alimentaire : l'agriculture nous concerne toutes et tous ! »
    - Arrêté fédéral sur le vélo (contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement à l'initiative vélo)

**9. Recommandations de vote pour les prochaines votations fédérales**

- Initiative populaire fédérale « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » (initiative pour l'autodétermination)

**10. Affaires statutaires**

- Approbation des comptes annuels 2017

**11. Résolutions et propositions**

- R-1 de la JS : Plan de 10 points pour plus d'équité fiscale
- R-2 PS Vaud : Taxis / VTC : la qualité des prestations dépend de conditions de travail correctes
- R-3 PS Vaud : Soigner notre système de santé menacé par le virus du profit
- R-4 du Comité directeur : pour l'âge de la retraite à 60 ans dans la construction ! Le PS Suisse soutient les revendications des ouvriers du bâtiment et de leurs associations

**16h00 12. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s/apéritif**

## **POINT 4 DE L'ORDRE DE JOUR**

**THÈME CENTRAL : LA POLITIQUE CLIMATIQUE : CE QUE LA SUISSE DOIT FAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT**

**PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE : TRANSPORTS ET PLACE FINANCIÈRE, LES OMISSIONS COUPABLES DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE SUISSE. « AGIR POUR DÉPASSER LES ILLUSIONS ! »**

Vous trouverez le papier de position du PS Suisse « Transports et place financière, les omissions coupables de la politique climatique suisse - agir pour dépasser les illusions ! » en annexe, sous le lien suivant : y. c. les 22 amendements et les recommandations du Comité directeur.

<https://www.sp-ps.ch/fr/parti/organisation/assemblee-des-delegue-e-s/lausanne>

## POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

### L'ANNÉE DES FEMMES : PROGRAMME D'ACTIONS FÉMINISTES

#### CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE SUR LE BUDGET 2018

##### Situation initiale

Lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 14 octobre 2017, les délégué-e-s ont adopté le « Manifeste pour un socialisme pleinement féministe ». Celui-ci inclut le mandat donné au PS Suisse d'élaborer un plan d'action en faveur de l'égalité d'ici à la moitié de l'année 2018. La Présidence et le secrétariat ont mis au point un plan d'action pour l'« Année féministe »/„Frauenjahr“ (du 14 juin 2018 au 14 juin 2019).

Le budget 2018 ne prévoit pas la mise en œuvre de cette année d'action. Il s'ensuit qu'un crédit supplémentaire est nécessaire pour couvrir les coûts engendrés jusqu'à la fin de 2018. Les coûts pour la deuxième partie de l'Année féministe (janvier 2019 – juin 2019) seront pris en compte dans le budget 2019.

##### Budget estimatif

Personnel (60% pour 6 mois)	22 000
Production des « Manifestes des femmes » (impression, etc.)	2 500
Illustrations	2 500
Campagne en ligne	5 000
Divers	5 000
<b>Total</b>	<b>37 000</b>

##### Financement

Environ un tiers des coûts sera imputé au budget 2018 des Femmes\* socialistes suisses. Les coûts restants seront financés par les suppléments de recettes provenant des actions de collecte de fonds électronique pour l'Année féministe et par les suppléments de recettes attendus de la collecte de fonds générale (« *public fundraising* »).

##### Proposition

Pour la mise en œuvre de l'« Année féministe », un crédit complémentaire de 37 000 francs est demandé sur les comptes 2018.

Selon le règlement des finances, art 2., le Comité directeur doit demander l'approbation de l'Assemblée des délégué-e-s pour tout crédit supplémentaire supérieur à 20 000 francs.

**Proposition du Comité directeur : accepter**

## **A-1 DES FEMMES\* SOCIALISTES SUISSES : ÉLECTIONS 2019**

### **1) Communication (engagement en faveur de l'égalité des genres)**

- a) Le PS Suisse doit, en vue des élections fédérales de 2019, réaffirmer publiquement et sans équivoque, la grande importance qu'il accorde à la parité et qu'il met tout en œuvre afin de garantir une représentation équitable au Conseil national. Le PS rend les médias attentifs au fait qu'il se fera représenter par autant de femmes que d'hommes dans les médias, quels que soient les thèmes abordés.
- b) Rendre paritaires les apparitions médiatiques sortant du cadre des élections fédérales de 2019. Toute une série de votations populaires auront lieu d'ici les élections fédérales de 2019. Elles offrent l'opportunité aux candidat-e-s de se profiler dans les médias et auprès de l'opinion publique. Le PS sera attentif à ce que les mêmes opportunités soient offertes aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

### **2) Candidatures au Conseil des Etats**

En ce qui concerne le Conseil des États, le PS vise également, à moyen terme, la parité. Par conséquent, il demande aux partis cantonaux de tenir compte de cet objectif lors de la nomination de leurs candidat-e-s au Conseil des États. Au moins 50% des candidat-e-s au Conseil des États doivent être des femmes\*. Le PS Suisse analyse la situation dans les cantons et avertit les partis cantonaux dès qu'il y a lieu de présenter une candidate au Conseil national également pour le Conseil des États.

### **3) Composition des listes, listes « femmes\* », cumul**

Le PS Suisse rappelle aux différents partis cantonaux qu'il tient à ce que la représentation paritaire entre les genres soit maintenue au sein du Conseil national et il les encourage à élaborer leurs listes en fonction.

Le PS Suisse clarifie dans quels cantons il serait judicieux et prometteur de présenter des listes électorales en fonction du genre ou un cumul officiel des candidates, et soutient les Partis cantonaux dans les démarches correspondantes.

### **4) Un budget spécialement destiné à la promotion électorale des femmes\***

Le budget global de campagne du PS Suisse devrait être réparti de manière paritaire. Le PS Suisse alloue, de surcroît, 5% du budget électoral à la promotion des femmes\*. Cet argent sert à financer des prestations supplémentaires destinées aux femmes\* (média-trainings, prise de parole, mentoring, etc.). Après les élections, le PS Suisse informe des Femmes\* socialistes, au travers d'un bref rapport, sur l'utilisation faite des 5% en question.

**Proposition du Comité directeur :**

Les positions du Comité directeur au sujet de ces quatre requêtes sont les suivantes :

**Requête R-1-1 (communication) :** acceptation

Avec 58 %, le PS a aujourd'hui, et de loin, la proportion de femmes la plus élevée de tous les partis représentés au Conseil fédéral. Au cours des décennies, il n'a cessé d'augmenter ce pourcentage et entend bien le maintenir à un niveau élevé à l'avenir. Le Comité directeur soutient dès lors la position des Femmes\* socialistes, selon laquelle des mesures concrètes sont importantes s'il désire rester crédible sur la question de l'égalité.

**Requête R-1-2 (candidatures au Conseil des États) :** acceptation moyennant une modification

Le chiffre de « 50 % » doit être remplacé par « 40 % ». Le choix de personnes lors des candidatures au Conseil des États étant beaucoup plus restreint, la règle de parité est dans ce cas précis trop sévère. À moyen terme (dès 2023), le PS devrait poursuivre l'objectif de 50 % de candidatures féminines au Conseil des États.

**Requête R-1-3 (composition des listes) :** acceptation moyennant modification

Le terme de « cumul » doit être biffé de la requête (titre et deuxième phrase). Le « pré-cumul » de candidates (ou, également, de candidats) n'est pas, selon le Comité directeur, démocratique et peut même avoir pour conséquence que l'on ne cherche pas activement des candidates, parce que les candidates existantes remplissent déjà les lignes. La méthode du « pré-cumul » ne devrait être utilisée que s'il n'y a pas suffisamment de candidates.

**Requête R-1-4 (budget destiné à la promotion électorale des femmes) :** acceptation

## **R-5 DU COMITÉ DIRECTEUR : LE PS DONNE RENDEZ-VOUS À CHACUNE ET À CHACUN, LE 22 SEPTEMBRE 2018, AU RASSEMBLEMENT NATIONAL EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ SALARIALE ET CONTRE LA DIS- CRIMINATION**

Dans le cadre de l'« Année féministe », le PS appelle à un rassemblement national pour l'égalité salariale et contre la discrimination. Le Comité directeur du PS Suisse a décidé de soutenir activement la manifestation. Car les femmes, en Suisse, attendent toujours l'égalité dans les faits. C'est pourquoi la manifestation du 22 septembre 2018 se déroulera sous la devise #ENOUGH18 : assez, c'est assez !

La mise en œuvre de l'égalité salariale – inscrite dans la Constitution depuis près de 40 ans – n'est toujours pas devenue réalité. Comme pour toute autre loi, il faut (ici aussi) instaurer des possibilités de contrôle et de sanctions efficaces. Les femmes doivent être représentées en politique, tout comme au sein des organes de direction de l'économie, conformément à leur proportion au sein de la population. Une vie sans discrimination inclut également la non-violence : les femmes ne veulent plus être importunées ni harcelées. Le débat #metoo a montré que la violence à l'égard des femmes était malheureusement encore très répandue. Nous en avons assez !

Le PS Suisse invite chacune et chacun à participer au grand rassemblement qui se tiendra à Berne le 22 septembre 2018 : contre la discrimination, pour l'égalité des droits !

**Proposition du Comité directeur :** acceptation



## POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

### RÉFÉRENDUM CONTRE LA BASE LÉGALE POUR LA SURVEILLANCE DES ASSURÉ-E-S

#### Contexte

Les mesures de surveillance des assuré-e-s s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les abus aux assurances sociales. Généralement, elles sont censées intervenir en dernier recours, afin de constater si un-e assuré-e perçoit indûment des prestations. La pratique des observations était courante dans l'Al, dans l'assurance-accident et l'aide sociale avant qu'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ne vienne la remettre en question le 18 octobre 2016. En substance, la CEDH jugeait que la base légale n'était pas suffisante en Suisse et qu'elle violait ainsi le droit à la sphère privée. À la suite de ce jugement, la Suva a suspendu toute mesure de surveillance. En ce qui concerne l'Al, le Tribunal fédéral a emboîté le pas de la CEDH en juillet 2017, estimant qu'une base légale claire et détaillée régissant la surveillance secrète y faisait également défaut.

Le Parlement s'est rapidement empoigné de la question en élaborant lui-même un projet de loi sur la base d'un projet soumis en consultation en parallèle par le Conseil fédéral. Ainsi, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) a décidé de créer une base légale pour toutes les assurances sociales entrant dans le champ d'application de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).

#### Appréciation de la loi

Pour le PS, il est crucial que la confiance dans les assurances sociales ne soit pas rompue en raison de quelques fraudeurs/euses. Il sied de rappeler que ces derniers/ères ne représentent qu'une toute petite minorité parmi les assuré-e-s. Sur le principe, le PS était d'accord pour créer une base légale pour permettre la conduite d'observations, mais il fallait à tout prix que les moyens ne fussent pas démesurés compte tenu, non seulement du champ d'application de l'article et de sa portée, mais aussi du fait qu'un tiers des mesures de surveillance menées dans l'Al auparavant n'avaient pas permis de confirmer les soupçons. Pour les personnes concernées, la surveillance par un détective privé est une violation grave de leur sphère privée. Or, force est de constater que le Parlement a dépassé les limites en approuvant une loi disproportionnée, qui porte atteinte aux droits fondamentaux et ne respecte pas les principes de l'État de droit. Il est bien clair que la majorité de droite du Parlement s'est pliée aux exigences du lobby des assurances.

*Les détectives privés auront plus de compétences que la police.* Les détectives privés jouiront de plus grandes libertés que la police ou les services de renseignements dans le cadre de la surveillance, par exemple, d'un-e terroriste présumé. Désormais, les assurances sociales pourront confier aux détectives la mission d'observer un assuré-e au moindre doute, en l'absence de garde-fous clairs, ni de moyens de contrôle de la part

d'une instance tierce. Ainsi, contrairement à la police, les détectives pourront photographier ou filmer des personnes sur leur balcon, voire à l'intérieur de leur appartement, depuis la rue. Cela pourra se faire sans l'aval d'un juge alors que, pour un meurtrier-ère, ces mesures doivent être autorisées par un tribunal. Pour le PS, il n'est pas acceptable que le droit des assurances sociales autorise de telles atteintes aux droits fondamentaux, qui ne sont pas admises dans le cadre de la poursuite d'actes criminels.

*Les instruments à disposition pour les observations sont démesurés.* Hormis les enregistrements vidéo, photographiques et sonores, les détectives privés pourront également faire usage d'instruments techniques permettant la localisation des assuré-e-s. Ces derniers pourront certes être utilisés uniquement après avoir reçu l'accord d'un juge, néanmoins la formulation extrêmement vague de la loi ne pose pratiquement aucune limite. Ainsi les détectives pourront avoir recours à des drones ou encore à des traceurs GPS. Il est imaginable que des programmes de piratage soient mis à profit pour entrer dans le GPS d'un téléphone mobile. Aux yeux du PS, il est clair que l'on tire au canon sur des moineaux. Ces moyens étendus sont d'autant plus inacceptables qu'une part non négligeable des mesures de surveillance effectuées n'aboutit pas à des résultats permettant de conclure à une fraude aux assurances.

*Instauration d'un climat de suspicion.* La base légale pour la surveillance des assuré-e-s est inscrite au sein de la LPGA. Autrement dit, toutes les assurances sociales à l'exception de la prévoyance professionnelle pourront, à l'avenir, ordonner une observation<sup>1</sup>. Une caisse maladie pourra vérifier qu'une personne est bien malade et se repose dans son lit. L'AVS pourra envoyer un espion pour vérifier le droit d'une personne à une allocation pour impotence. Les bénéficiaires de PC pourront également être surveillé-e-s. En somme, un climat de défiance à l'égard de l'ensemble du système de protection sociale se développera. En ce sens, le présent projet est beaucoup trop permissif puisque nous serons toutes et tous potentiellement exposé-e-s à de telles mesures. En saisissant le référendum, il s'agit de mettre un frein à une dynamique lancée par l'UDC au début des années 2000 et qui vise à stigmatiser l'ensemble des bénéficiaires de prestations sociales.

**Pour toutes ces raisons, le Comité directeur du PS Suisse souhaite s'engager de manière active dans la bataille et propose à l'unanimité de soutenir le référendum, tout comme le NON en guise de recommandation de vote. La votation populaire devrait avoir lieu, probablement, à fin 2018, voire début 2019. La base légale pour la surveillance des assuré-e-s va au-delà des limites qui s'imposent dans un État de droit et s'avère totalement disproportionnée. Il y a lieu de renvoyer le paquet à l'expéditeur et d'élaborer une loi qui soit conforme au principe de proportionnalité.**

---

<sup>1</sup> L'aide sociale étant régie par les cantons, elle ne sera pas directement concernée. En revanche, la base légale fédérale pour les assurances sociales fera figure de référence pour les cantons et les lois sur l'aide sociale respectives.

**Proposition du Comité directeur <sup>2</sup>:**

1. Soutenir le référendum (majorité de 2/3 requise)
2. Recommande de voter NON lors de la votation populaire

---

<sup>2</sup> Cette proposition nécessite, au vu de l'art. 16, al. 5 des statuts, une majorité qualifiée des 2/3.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 23 SEPTEMBRE 2018**

#### **STRATÉGIE DU PS EN FAVEUR DES ALIMENTS ÉQUITABLES**

Deux initiatives populaires fédérales du secteur de l'agriculture et de l'alimentation passeront dans les urnes lors des prochaines dates de votations. Toutes deux exigent des conditions de production équitables dans notre pays et à l'étranger. La question de savoir si de nouvelles dispositions constitutionnelles sont nécessaires à cette fin est sujette à controverse. Par le présent document, le PS ne fait pas qu'exposer ses recommandations de vote. Il montre aussi la stratégie qu'il adopte pour que les aliments qui arrivent chez nous, sur notre table, soient produits de façon durable.

#### **INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « POUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES SAINES ET PRODUITES DANS DES CONDITIONS ÉQUITABLES ET ÉCOLOGIQUES (INITIATIVE POUR DES ALIMENTS ÉQUITABLES) »**

L'agriculture durable est ancrée très explicitement dans la Constitution. Jusqu'à présent, elle a été financée par des paiements directs. Ceux-ci sont liés à la prestation écologique requise (PER). Les méthodes de production réputées particulièrement naturelles et respectueuses des animaux et de l'environnement sont réglées (compensées) à titre additionnel, de sorte que les familles d'agriculteurs pratiquant un mode de production durable soient en mesure d'obtenir un revenu décent. L'initiative pour l'alimentation équitable veut maintenant aussi exiger la durabilité des importations. En principe, les denrées alimentaires importées doivent répondre aux mêmes exigences que les produits fabriqués en Suisse. En clair, l'initiative exige ceci :

*1... Elle [la Confédération] fixe les exigences applicables à la production et à la transformation.*

*2 Elle fait en sorte que les produits agricoles importés utilisés comme denrées alimentaires répondent en règle générale au moins aux exigences de l'al. 1 ;*

## Normes d'importation problématiques

Cette formulation est délicate. L'effet de l'établissement d'un lien entre les normes de production nationales et les normes d'importation nationales n'est pas clair. Si les normes nationales sont trop élevées, cela pourrait entraîner des différends commerciaux avec nos partenaires du monde entier. Si elles sont trop basses, la durabilité de la production nationale se détériore. Dans le pire des cas, la Confédération réduira les exigences intérieures, afin d'éviter des mesures de rétorsion de la part des partenaires commerciaux. En outre, les normes de production définies unilatéralement pour les importations peuvent difficilement être contrôlées. On ne sait pas précisément comment la Confédération pourrait contrôler la culture des plantes, l'élevage des animaux ou la production de denrées alimentaires à l'étranger.

Au cours du débat, les initié-e-s du parti des Verts ont fortement relativisé les exigences en matière d'importation, stipulées dans l'alinéa 2, et plaidé pour une interprétation compatible avec le commerce. Lors du débat mené aux Chambres, ils/elles ont déclaré que les exigences en matière d'importation ne devraient pas être mesurées à l'aune de la prestation écologique requise applicable en Suisse, mais par rapport à des normes internationalement reconnues, telles que les normes du travail de l'OIT (Organisation internationale du travail). Dans ce cas, la question se pose de savoir si le nouvel article constitutionnel est même nécessaire. La Constitution fédérale exige, aujourd'hui déjà, un commerce durable. Ce n'est que le 24 septembre 2017 que la population a adopté à une large majorité un nouvel article constitutionnel 104a., que l'Assemblée fédérale avait formulé pour aller dans le sens des intérêts de l'initiative pour l'alimentation équitable. Cet article demande, notamment, que la Confédération :

*d. crée des conditions pour des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire.*

### **Proposition du Comité directeur :** liberté de vote

Que l'initiative pour des aliments équitables soit adoptée ou non, la Confédération doit s'engager davantage en faveur du commerce équitable des denrées alimentaires, comme l'exige aujourd'hui déjà la Constitution fédérale.

Tout comme l'initiative pour des aliments équitables, l'efficacité de l'article constitutionnel existant dépend de la définition et de l'application des normes aux produits. Par conséquent, que l'initiative pour des aliments équitables soit adoptée ou non, le PS appelle à plus de durabilité dans le commerce alimentaire. Le Groupe socialiste aux Chambres fédérales est favorable à la stratégie suivante :

1. **Définitions conformes aux règles de l'OMC :** l'OMC n'autorise la différenciation des produits sur la seule base de la manière dont ils sont fabriqués (en tenant compte des

« *Production and Procedure Methods* » PPM) que sous certaines conditions. La Suisse doit rendre la définition et l'application de ces normes PPM conformes aux normes de l'OMC en s'appuyant sur les définitions internationales existantes (accords de base de l'OIT, accords sur le climat et l'environnement, Agenda 2030 de l'ONU, accords sur les droits humains, etc.) Toutefois, au sein de l'OMC, elle s'engage à renforcer la prise en compte de ces PPM.

2. **Traitement privilégié des produits fabriqués dans le respect de l'environnement** : les produits dont la fabrication, la transformation et le transport répondent à des normes de durabilité élevées doivent pouvoir être importés en franchise de droits de douane à des tarifs plus bas ou dans le cadre de contingents spéciaux.
3. Seuls les produits qui répondent à des normes de durabilité élevées sont importés dans le cadre de **quotas d'importation**<sup>3</sup> négociés par contrat.
4. Dans toutes ses **négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales**, la Suisse exige l'ancrage de normes élevées de durabilité. Cela s'applique aussi bien au droit commercial international qu'aux accords de protection du commerce et de l'investissement.
5. La Suisse s'engage en faveur de la **création et de la reconnaissance internationale de labels pertinents de durabilité** et de leur certification par des organismes internationalement reconnus et soumis à un audit périodique.
6. Créer les conditions institutionnelles d'une **mise en application efficace** : la Suisse veille à l'application des normes par l'observation, l'établissement de rapports et l'évaluation via l'implication de tous les participants de l'État et de la société civile, ainsi que par la possibilité de porter plainte auprès des organes supérieurs.
7. **Évaluation de la durabilité** : après la conclusion de négociations internationales, les effets du commerce et les cas où des mesures supplémentaires se révèlent nécessaires sont examinés périodiquement. Dans le cas d'infractions flagrantes, des listes négatives garantissent que les produits qui ne sont pas fabriqués et commercialisés de manière durable peuvent en revanche être exclus du commerce.
8. UE : dans le sud de l'Espagne et de l'Italie, les immigrants illégaux sont exploités de la pire des façons dans l'agriculture. La Suisse veille à ce que ces travailleurs soient régularisés, à ce que l'UE applique à tout le contingent le principe selon lequel des **salaires égaux doivent être payés pour un travail de valeur égale au même endroit** et à ce que l'agriculture soit elle aussi soumise à des conventions collectives.
9. **Conventions d'objectifs avec l'industrie alimentaire** qui encouragent l'achat de produits issus de cultures durables en Suisse et dans les pays en développement.

---

<sup>3</sup> La Suisse a négocié de tels quotas avec de nombreux partenaires commerciaux, en particulier avec l'UE. Ceux-ci sont accordés pour des groupes de produits tels que la viande, les saucisses, les fleurs coupées, les fruits, les légumes, les pommes de terre, les moutons, les bovins, les chevaux et les produits laitiers. Quiconque détient une part de contingent peut importer les marchandises correspondantes au taux du contingent (TC) (tarifaire) inférieur. Autrement, il faut payer le taux hors contingent (THC), souvent beaucoup plus élevé, lors de l'importation. Les quotas sont alloués au prix le plus élevé proposé.

10. **Aligner les marchés publics sur le développement durable** : les méthodes de production durables comme condition préalable à la participation aux appels publics d'offres.
11. **Taxes d'incitation sur les aliments pour les animaux importés** : le prix de la viande et des produits laitiers élaborés à partir d'aliments pour animaux importés doit tenir compte de l'usure du sol, de l'eau et du CO<sub>2</sub> résultant de leur production.
12. **Transport durable** : taxe sur le CO<sub>2</sub> également sur les produits importés ou interdiction des transports indignes de bétail pendant de longues périodes.
13. **Accompagner le changement structurel** : si l'augmentation des importations de denrées alimentaires produites de manière durable accélère le changement structurel de l'agriculture suisse, la Confédération veillera à ce qu'elle soit conçue de manière socialement responsable.

## INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

### « POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.

### L'AGRICULTURE NOUS CONCERNE TOUTES ET TOUS »

Cette initiative populaire a été lancée par le syndicat agricole Uniterre. Elle veut remettre le contrôle des quantités entre les mains des producteurs, afin qu'ils puissent de nouveau produire autant que nécessaire et qu'ils n'aient pas à se plier à la réglementation des prix de l'industrie.

Le texte de l'initiative est extraordinairement long (voir annexe). Parmi les requêtes les plus controversées, il y a celles qui demandent que le gouvernement fédéral fasse la promotion d'une agriculture « rémunératrice et diversifiée », qu'il « favorise l'augmentation du nombre d'actifs dans l'agriculture », qu'il s'efforce d'obtenir des « prix équitables dans chaque filière », qu'il puisse « réguler le volume d'importation des produits agricoles », qu'il puisse même « interdire » les importations si elles ne sont pas conformes aux « normes sociales et environnementales suisses », qu'il « veille à ce que les conditions de travail des salariés agricoles soient harmonisées au niveau fédéral » et que « l'emploi dans l'agriculture des organismes génétiquement modifiés soit proscrit ».

En raison de l'étendue de son contenu, l'initiative prête le flanc à de nombreuses attaques. Elle est très controversée, même dans les milieux ruraux. Il serait difficile d'expliquer à la population pourquoi un amendement constitutionnel aussi complet est déjà de nouveau nécessaire pour l'agriculture. D'autant plus que le revenu agricole moyen a augmenté ces dernières années et que la production a gagné en volume.

## Position du PS

La « souveraineté alimentaire » est un concept réclamé par les petits agriculteurs du monde entier (Via campesina), qui exige que tous les pays puissent déterminer leur propre agriculture nationale, indépendamment des développements internationaux et des accords commerciaux et que les petites exploitations aient ainsi des perspectives d'avenir. La Suisse répond à cette préoccupation par un vote régulier — et, depuis peu, fréquent — de la population sur son agriculture et par la mise en place d'une réglementation globale censée protéger les exploitations familiales qui produisent en fonction du lieu où elles se trouvent.

Du point de vue du PS, il est à vrai dire inquiétant que les secteurs opérant en amont ou en aval de l'agriculture enregistrent des profits croissants et « engloutissent » les gains de productivité des agriculteurs. Le Groupe socialiste estime cependant que le texte de l'initiative ne permet pas de modifier cette situation de manière ciblée. Il contient pour cela trop d'exigences qui ne peuvent pas être mises en œuvre. Le Groupe parlementaire a donc déposé un contre-projet direct. Celui-ci laisse de côté tout ce qui figure déjà dans la Constitution, comme la protection des sols, l'orientation écologique et le commerce durable. Il a également biffé les interdictions commerciales et supprimé l'augmentation, difficile à appliquer, du nombre de personnes travaillant dans l'agriculture, pour se concentrer sur l'exigence fondamentale réelle qui est d'améliorer la viabilité économique de l'agriculture. Le Groupe socialiste n'y voyait pas une revendication protectionniste, mais une pression mise sur le Conseil fédéral. Ce contre-projet devait améliorer les conditions de telle sorte que les petites et moyennes entreprises aient une chance équitable, même si les frontières sont davantage ouvertes. Cette contre-proposition a toutefois été clairement rejetée par le Parlement.

Du point de vue du PS, aucune nouvelle disposition constitutionnelle n'est nécessaire pour améliorer la situation des familles d'agriculteurs. Le droit suisse de l'agriculture constitue, aujourd'hui déjà, un rempart contre l'industrialisation de l'agriculture, qui menace de plus en plus de petits agriculteurs dans le monde entier à cause des progrès technologiques, de la forte consommation de combustibles fossiles et de la prolifération des multinationales agrogénétiques. La Suisse soutient son agriculture par des droits de douane et des paiements directs, qui sont versés en compensation d'un certificat de performance écologique (voir PER : prestation écologique requise). Les droits de douane rendent les aliments plus chers. Ils coûtent aujourd'hui environ 1000 francs par ménage. Les paiements directs totalisent 3,5 milliards de francs suisses, soit environ 5 % des recettes fiscales par an.

### **Proposition du Comité directeur :** liberté de vote

Le PS recommande la liberté de vote sur l'initiative pour la souveraineté alimentaire. En effet, bien que le texte de l'initiative vise quelque chose de juste, il contient aussi des demandes inadaptées et difficilement réalisables. Le PS veut que l'on protège les petites et moyennes exploitations agricoles produisant selon un mode durable, sur la base de la lé-



gislation existante, laquelle est tout à fait suffisante pour la mise en œuvre des objectifs prioritaires de l'initiative.

Du point de vue du PS, il n'y a pas besoin d'un amendement constitutionnel, mais de divers ajustements au niveau de la loi et, surtout, au niveau des ordonnances et de leurs applications, afin que l'agriculture puisse se développer en fonction des intérêts des consommateurs/trices et en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. Pour que soit appliquée une politique agricole visant à protéger les exploitations familiales productrices durables, le groupe PS fait siennes, entre autres, les positions suivantes :

1. **Renforcement ciblé du pouvoir de marché** des producteurs là où ils sont désavantagés par rapport aux secteurs en amont et en aval. La base juridique nécessaire à cette fin existe déjà aujourd'hui.
2. **Orientation** plus ciblée **des paiements directs** en vue d'atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et éthiques pour les animaux.
3. Maintenir **une agriculture sans OGM**.
4. **Classement des paiements directs** en fonction de la taille et du revenu des exploitations. Les petites et moyennes entreprises doivent être subventionnées davantage, les grandes entreprises l'être moins.
5. Promotion de **formes de production de faible intensité capitalistique et donc moins coûteuses** (par exemple, la production extensive basée sur les pâturages — qui ne nécessite pas d'aliments pour animaux ni d'importation de pesticides et d'engrais —, la production coopérative et les communautés de gestion).
6. Promotion de **formes de production qui impliquent les consommateurs dans la production** (par exemple les coopératives producteurs-consommateurs) et de formes de production qui créent une valeur ajoutée dans l'agriculture par l'intermédiaire de labels pour les produits biologiques et régionaux et de la transformation (stratégie de qualité).
7. Préférence accordée aux **instruments de soutien financés par les impôts (paiements directs), plutôt qu'aux instruments de soutien basés sur les prix (tarifs, prix minimaux)**. Ces derniers sont en fait des impôts par tête (taxes personnelles) qui ne peuvent être évités qu'avec le tourisme d'achat. D'un montant de 1000 francs par an, ils représentent une charge trop lourde pour les ménages à faible(s) revenu(s).
8. Promotion d'une agriculture adaptée au site par **la recherche, le conseil et la sélection** de variétés et de races moins exigeantes et moins réfractaires.
9. **Une formation et une formation continue** ciblées pour une agriculture biologique axée sur la création de valeur ajoutée.

## Annexe :

### Texte de l'initiative pour des aliments équitables

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

#### Art. 104a Dénrées alimentaires

<sup>1</sup> La Confédération renforce l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. Elle fixe les exigences applicables à la production et à la transformation.

<sup>2</sup> Elle fait en sorte que les produits agricoles importés utilisés comme denrées alimentaires répondent en règle générale au moins aux exigences de l'al. 1 ; elle vise à atteindre cet objectif pour les denrées alimentaires ayant un degré de transformation plus élevé, les denrées alimentaires composées et les aliments pour animaux. Elle privilégie les produits importés issus du commerce équitable et d'exploitations paysannes cultivant le sol.

<sup>3</sup> Elle veille à la réduction des incidences négatives du transport et de l'entreposage des denrées alimentaires et des aliments pour animaux sur l'environnement et le climat.

<sup>4</sup> Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes :

- a. a. elle légifère sur la mise sur le marché des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ainsi que sur la déclaration de leurs modes de production et de transformation ;
- b. b. elle peut réglementer l'attribution de contingents tarifaires et moduler les droits à l'importation ;
- c. c. elle peut conclure des conventions d'objectifs contraignantes avec le secteur des denrées alimentaires, notamment avec les importateurs et le commerce de détail ;
- d. d. elle encourage la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires issues de la production régionale et saisonnière ;
- e. e. elle prend des mesures pour endiguer le gaspillage des denrées alimentaires.

<sup>5</sup> Le Conseil fédéral fixe des objectifs à moyen et à long termes et rend compte régulièrement de l'état de leur réalisation. Si ces objectifs ne sont pas atteints, il prend des mesures supplémentaires ou renforce celles qui ont été prises.

#### *Art. 197, ch. 12*

#### 12. Disposition transitoire ad art. 104a (Denrées alimentaires)

Si aucune loi d'application n'entre en vigueur dans les trois ans après l'acceptation de l'art. 104a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

**Texte de l'initiative populaire fédérale « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »**

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

*Art. 104c<sup>2</sup> Souveraineté alimentaire*

<sup>1</sup> Afin de mettre en œuvre la souveraineté alimentaire, la Confédération favorise une agriculture paysanne indigène rémunératrice et diversifiée, fournissant des denrées alimentaires saines et répondant aux attentes sociales et écologiques de la population.

<sup>2</sup> Elle veille à ce que l'approvisionnement en denrées alimentaires indigènes et en aliments indigènes pour animaux soit prépondérant et que leur production ménage les ressources naturelles.

<sup>3</sup> Elle prend des mesures efficaces pour :

- a. favoriser l'augmentation du nombre d'actifs dans l'agriculture et la diversité des structures ;
- b. préserver les surfaces cultivables, notamment les surfaces d'assolement, tant en quantité qu'en qualité ;
- c. garantir le droit à l'utilisation, à la multiplication, à l'échange et à la commercialisation des semences par les paysans.

<sup>4</sup> Elle proscrit l'emploi dans l'agriculture des organismes génétiquement modifiés ainsi que des plantes et des animaux issus des nouvelles technologies de modification ou de recombinaison non naturelle du génome.

<sup>5</sup> Elle assume notamment les tâches suivantes :

- a. elle soutient la création d'organisations paysannes qui visent à assurer l'adéquation entre l'offre des paysans et les besoins de la population ;
- b. elle garantit la transparence sur le marché et favorise la détermination de prix équitables dans chaque filière ;
- c. elle renforce les échanges commerciaux directs entre paysans et consommateurs ainsi que les structures de transformation, de stockage et de commercialisation régionales.

<sup>6</sup> Elle porte une attention particulière aux conditions de travail des salariés agricoles et veille à ce qu'elles soient harmonisées au niveau fédéral.

<sup>7</sup> Pour maintenir et développer la production indigène, elle prélève des droits de douane sur les produits agricoles et les denrées alimentaires importés et en régule les volumes d'importation.

<sup>8</sup> Pour favoriser une production conforme aux normes sociales et environnementales suisses, elle prélève des droits de douane sur les produits agricoles et les denrées alimentaires importés non conformes à ces normes et peut en interdire l'importation.

<sup>9</sup> Elle n'accorde aucune subvention à l'exportation de produits agricoles et de denrées alimentaires.

<sup>10</sup> Elle garantit l'information et la sensibilisation sur les conditions de production et de transformation des denrées alimentaires indigènes et importées. Elle peut fixer des normes de qualité indépendamment des normes internationales.

*Art. 197, ch. 12<sup>b</sup>*

*12. Disposition transitoire ad art. 104c (Souveraineté alimentaire)*

Le Conseil fédéral soumet les dispositions légales nécessaires à l'exécution de l'art. 104c à l'Assemblée fédérale au plus tard deux ans après l'acceptation de cet article par le peuple et les cantons.

.

# ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LE VÉLO (CONTRE-PROJET DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PARLEMENT À L'INITIATIVE VÉLO)

## Situation de départ

L'objectif du projet est de créer un réseau continu de pistes cyclables dans toute la Suisse. L'arrêté fédéral sur le vélo permet de circuler librement sur deux roues, en toute sécurité et dans le respect de l'environnement et fait de la Suisse un pays où le cyclisme est attrayant pour tous les habitant-e-s et dans toutes les régions. Le comité d'initiative a retiré l'initiative vélo en faveur du contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement, car l'arrêté fédéral sur le vélo inclut la principale revendication de l'initiative : la mise sur un pied d'égalité des pistes cyclables avec les chemins et les sentiers pédestres. L'article 88 de la Constitution fédérale sur les chemins et les sentiers pédestres est étendu aux bicyclettes.

Le projet de loi a été clairement adopté lors du vote final au Conseil national par 115 voix contre 70 et au Conseil des États par 37 voix contre 1 et 2 abstentions.

## Appréciation de l'initiative

Un réseau de pistes cyclables sûres et continues rend le cyclisme plus attrayant et permet à un plus grand nombre de personnes, en particulier les jeunes, d'utiliser des bicyclettes ou des vélos électriques. Nous connaissons les exemples positifs de pays comme les Pays-Bas ou le Danemark.

Par rapport aux coûts du transport routier, des mesures efficaces en faveur du trafic cycliste peuvent être mises en œuvre avec peu de moyens. Près d'un trajet sur deux en voiture et environ 80 % des trajets en bus et en tram sont inférieurs à cinq kilomètres. Le potentiel pour le trafic cycliste est donc important et le vélo apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris.

La séparation des flux de trafic accroît la sécurité. Les réseaux de pistes cyclables construits dans un but spécifique, à savoir la circulation à vélo, contribuent de façon déterminante à l'élimination des points noirs propices aux accidents et des secteurs dangereux. Les cyclistes qui peuvent se déplacer en toute sécurité et en toute fluidité sur les pistes cyclables ne se rabattent plus et n'empiètent plus sur le trottoir. Cela augmente également la protection des piétonnes et des piétons. Le cyclisme gagne aussi en importance dans le tourisme. À cela s'ajoute la promotion de la santé associée au cyclisme. Il sera plus facile et plus sûr de faire de l'exercice tous les jours.

Le vélo joue également un rôle particulièrement significatif à l'heure de faire face aux problèmes croissants de circulation dans les villes et les agglomérations. Cela se reflète dans les nombreux efforts déployés par un grand nombre de villes, d'agglomérations et de can-

tons dans le cadre de programmes d'agglomération couronnés de succès, visant à renforcer la sécurité et l'attrait de la circulation à vélo.

Les cantons et les communes se félicitent du fait qu'à l'avenir, la Confédération fournira également des informations de base sur les itinéraires cyclables dans toute la Suisse et remplira à titre subsidiaire des tâches de coordination et de soutien. Grâce à ce projet, la collaboration éprouvée entre la Confédération, les cantons et les communes, déjà opérante lors de la planification et de la réalisation des chemins et sentiers pédestres, le sera également pour les pistes cyclables.

L'arrêté fédéral sur les vélos bénéficie d'un large soutien. Des dizaines d'entreprises, d'associations et de partis sont derrière ce projet de loi. Les cantons, les villes et les communes, qui sont les entités les plus concernées, soutiennent également presque toutes et tous le projet.

**Proposition du Comité directeur** : Recommandation de vote : OUI

## **POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES PROCHAINES VOTATIONS FÉDÉRALES**

#### **INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « LE DROIT SUISSE AU LIEU DE JUGES ÉTRANGERS » (INITIATIVE POUR L'AUTODÉTERMINATION)**

##### **Contexte**

Cette initiative populaire de l'UDC vise à ancrer dans la Constitution la primauté fondamentale de la Constitution fédérale sur le droit international. Les traités de droit international qui entrent en conflit avec la Constitution fédérale devraient être ajustés ou dénoncés. L'UDC entend ainsi garantir que les décisions populaires l'emportent sur le droit international.

L'initiative a été déposée en août 2017 munie de 116 428 signatures valides. Le Conseil fédéral rejette cette initiative. Elle a également été clairement rejetée au Conseil des États par 36 voix contre 6. Le Conseil national prendra une décision lors de la session d'été 2018.

##### **Appréciation du projet**

Pour le Comité directeur, cette initiative conduirait avant tout à un affaiblissement des droits humains pour les citoyennes et les citoyens suisses. Le droit international, et en particulier la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), a permis à de nombreux citoyens suisses de tirer bénéfice d'acquis importants (par exemple : indemnisation des victimes de l'amiante, suppression de l'internement administratif, amélioration de la situation des femmes dans l'assurance-invalidité). L'adoption de cette initiative mettrait ces acquis en péril, car la Suisse devrait dénoncer la CEDH. Enfin, la Suisse ne peut et ne saurait se permettre d'être considérée comme un partenaire peu fiable par et envers ses partenaires en ce qui concerne les droits humains internationalement reconnus et dans le cadre des traités internationaux. En tant que petit pays, la Suisse a tout intérêt à entretenir des relations régulières et amicales avec ses partenaires.

Pour protéger efficacement les droits fondamentaux garantis aux citoyen-ne-s, la Suisse a besoin de traités internationaux. La Suisse ne doit donc en aucun cas devenir une île en Europe en matière de protection des droits de l'homme et rejoindre ainsi les rangs des États à tendance totalitaire.

L'initiative propose des règles rigides pour traiter les conflits entre le droit constitutionnel et le droit international, limitant ainsi la marge de manœuvre du Conseil fédéral et du Parlement en cas de contradictions entre le droit national et le droit international.

L'adoption de cette initiative populaire entraînerait également une plus grande incertitude dans la politique étrangère et rendrait la Suisse incapable d'agir au niveau international. Cela n'est pas dans l'intérêt d'une Suisse ouverte et d'une politique étrangère responsable.

Enfin, la formulation de l'initiative manque de clarté. La mise en œuvre entraînerait donc de l'incertitude juridique, de la confusion et des résultats aléatoires.

Toutes les organisations et tous les partis concernés, à l'exception de l'UDC, s'opposent à cette initiative. Ainsi, le PS a rejoint une large coalition d'ONG il y a quelque temps déjà (facteur de protection D). Les syndicats et les associations professionnelles rejettent eux aussi cette initiative à l'unisson.

Pour les raisons précitées, le Comité directeur recommande à l'unanimité le rejet de cette initiative radicale hostile aux droits humains.

**Proposition du Comité directeur : NON à cette initiative**



## POINT 10 DE L'ORDRE DE JOUR

### AFFAIRES STATUTAIRES

### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2017

#### Bilan 2017

Actifs	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	3'790	3'369
Poste	2'221'579	2'537'699
Banque	319'332	224'191
Banque (SAF) PS Femmes*	1'708	17'296
Débiteurs partis cantonaux	676	44'562
Garantie de loyer	45'013	0
Débiteurs divers	629'562	272'956
./. Ducroire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	63'058	88'313
Stocks	34'000	39'000
Titres	4'410	4'600
Immobilisations corporelles	175'200	40'000
<b>Total actifs</b>	<b>3'495'126</b>	<b>3'268'786</b>
<b>Passifs</b>		
Créanciers	222'497	358'958
Dettes aux partis cantonaux	22'918	12'051
Passifs transitoires	739'969	890'925
Fonds SAF	1'708	17'296
Provisions pour les élections	350'000	250'000
Provisions grands donateurs	444'489	375'956
Provisions pour les campagnes	215'000	215'000
Provisions investissements achats d'adresse	0	60'542
Provisions projets de récolte de fonds	361'037	107'115
Provisions legs	127'886	127'886
Provisions diverses	427'000	272'200
Capital propre	582'623	580'856
<b>Total passifs</b>	<b>3'495'126</b>	<b>3'268'786</b>
<b>Affectation de l'excédent</b>		
Capital propre au 1.1.	580'856	576'564
Résultat	1'767	4'292
<b>Capital propre au 31.12.</b>	<b>582'623</b>	<b>580'856</b>

## Compte des résultats 2017

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017
<b>Recettes</b>	<b>4'999'078</b>	<b>4'658'082</b>	<b>4'305'566</b>	<b>5'646'035</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'885'895</b>	<b>1'878'706</b>	<b>1'950'100</b>	<b>1'924'286</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'610'988	1'615'877	1'605'100	1'643'255
Versements de solidarité	274'907	262'830	345'000	281'031
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'896'244</b>	<b>2'002'700</b>	<b>1'553'760</b>	<b>2'707'885</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	521'112	688'610	456'500	653'574
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'343'152	1'314'090	1'097'260	1'458'804
Dons divers	-	-	-	595'507
Legs	31'980	-	-	-
<b>Ventes</b>	<b>227'565</b>	<b>199'905</b>	<b>231'706</b>	<b>285'989</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>894'666</b>	<b>576'770</b>	<b>565'000</b>	<b>640'541</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>94'708</b>	<b>-</b>	<b>5'000</b>	<b>87'334</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'990'060</b>	<b>4'653'789</b>	<b>4'301'190</b>	<b>5'644'268</b>
<b>Frais de production</b>	<b>283'855</b>	<b>264'838</b>	<b>198'089</b>	<b>214'091</b> <sup>6)</sup>
Médias	257'408	236'638	174'089	166'589
Courriels p. les membres (ea Femmes* soc.)	20'339	28'200	19'000	47'501
Nouveaux projets de recherches de fonds	6'108	-	5'000	-
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>59'438</b>	<b>22'032</b>	<b>-</b>	<b>4'408</b>
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'974'516</b>	<b>2'371'537</b>	<b>2'505'550</b>	<b>2'779'101</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>114'104</b>	<b>123'201</b>	<b>185'940</b>	<b>106'284</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>249'393</b>	<b>242'145</b>	<b>241'064</b>	<b>303'563</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>63'678</b>	<b>60'962</b>	<b>63'000</b>	<b>56'958</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>4'711</b>	<b>4'449</b>	<b>5'100</b>	<b>5'734</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>380'691</b>	<b>373'595</b>	<b>319'288</b>	<b>467'724</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>71'454</b>	<b>78'559</b>	<b>78'000</b>	<b>90'262</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>302'628</b>	<b>16'594</b>	<b>20'000</b>	<b>405'447</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>347'486</b>	<b>585'335</b>	<b>447'860</b>	<b>542'527</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>66'855</b>	<b>466'610</b>	<b>100'000</b>	<b>517'513</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>94'880</b>	<b>49'305</b>	<b>137'300</b>	<b>146'621</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>-331</b>	<b>262</b>	<b>-</b>	<b>6'737</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-23'297</b>	<b>-5'633</b>	<b>-</b>	<b>-2'701</b> <sup>17)</sup>
<b>Résultat annuel</b>	<b>9'018</b>	<b>4'292</b>	<b>4'376</b>	<b>1'767</b>

## Centre de coûts 2017

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	
<b>Parti</b>	<b>1'484'657</b>	<b>1'571'107</b>	<b>1'425'361</b>	<b>1'598'887</b>	<sup>18)</sup>
Cotisations	1'867'585	1'862'541	1'934'300	1'908'131	
Dons	467'032	604'685	405'000	592'341	
Dépenses courantes	-47'061	-29'441	-55'000	-34'120	
Frais de personnel et généraux	-561'403	-640'331	-639'335	-625'544	
Congrès	-49'812	-63'808	-	-	
AD	-71'498	-45'213	-82'500	-68'589	
Actions politiques ponctuelles	-2'092	-477	-10'000	-326	
Dépenses CD/présidence	-3'074	-5'862	-7'960	-4'808	
Dépenses des commissions	-5'117	-1'239	-3'000	-1'479	
Indemnités de la présidence yc dép.	-71'702	-71'794	-71'944	-71'798	
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200	
Relations internationales	-13'001	-12'755	-19'000	-17'144	
Vote général	-	-	-	-27'661	
Concept économique	-	-	-	-24'916	
<b>Formation</b>	<b>-125'502</b>	<b>-167'054</b>	<b>-130'768</b>	<b>-150'193</b>	<sup>19)</sup>
Frais de personnel et généraux	-99'735	-137'772	-89'768	-120'859	
CoCo	-15'798	-10'598	-15'000	-12'936	
Formation interne	-5'331	-1'000	-5'000	-84	
Université d'été	-4'638	-2'788	-5'000	-6'931	
Recrutement de membres	-	-4'370	-5'000	-3'977	
Economie & démocratie	-	-10'526	-11'000	-5'000	
Grève générale - jubilé	-	-	-	-406	
<b>PS60+</b>	<b>-58'867</b>	<b>-61'835</b>	<b>-64'482</b>	<b>-60'273</b>	<sup>20)</sup>
Frais de personnel et généraux	-33'705	-35'775	-36'482	-36'392	
Dépenses courantes	6'104	3'044	4'300	7'238	
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000	
CD/conférences/GT	-17'239	-15'101	-18'300	-14'650	
Rencotres thématiques/campagnes	-7'027	-7'003	-7'000	-9'470	
<b>PS Migrant-e-s</b>	<b>-17'151</b>	<b>-23'100</b>	<b>-22'383</b>	<b>-22'962</b>	<sup>21)</sup>
Frais de personnel et généraux	-15'540	-16'784	-17'383	-19'173	
Dépenses courantes	-1'610	-6'316	-5'000	-3'789	
<b>JS/Juso</b>	<b>-174'399</b>	<b>-186'203</b>	<b>-164'465</b>	<b>-186'378</b>	<sup>22)</sup>
Frais de personnel et généraux	-174'399	-186'203	-164'465	-186'378	
<b>PS Femmes*</b>	<b>-98'307</b>	<b>-90'023</b>	<b>-119'511</b>	<b>-97'529</b>	<sup>23)</sup>
Frais de personnel et généraux	-67'417	-83'688	-76'711	-76'109	
Courriels du PS Femme*	-8'443	14'961	2'800	18'577	
Dépenses courantes	-5'394	-9'089	-20'600	-19'309	
Dépenses de la présidence	-15'382	-4'467	-7'000	-3'476	
Assemblée des membres	-1'548	-7'740	-13'000	-9'167	
Conférences (anc. Coordination)	-123	-	-	-	
Campagnes	-	-	-5'000	-8'045	

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	
<b>Publications</b>	<b>-363'559</b>	<b>-332'753</b>	<b>-257'700</b>	<b>-249'341</b>	<sup>24)</sup>
links	-234'851	-216'006	-147'726	-140'673	
socialistes	-105'577	-93'178	-79'174	-71'892	
PS Svizzera	-23'132	-23'570	-30'800	-36'777	
<b>Campagne, Mobilisation, IT</b>	<b>-1'633'988</b>	<b>-1'370'688</b>	<b>-1'330'912</b>	<b>-1'344'152</b>	<sup>25)</sup>
Frais de personnel et généraux	-426'804	-670'598	-880'912	-901'268	
Campagnes	-26'799	-169'660	-125'000	-129'608	
Journaux de votations	-18'920	-37'826	-20'000	-13'380	
Référendums	-40'000	-174'004	-75'000	-80'496	
Initiatives	-109'745	-120'250	-130'000	-119'399	
Elections 2015/2019	-1'011'720	-198'352	-100'000	-100'000	
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'022'339</b>	<b>664'263</b>	<b>669'238</b>	<b>687'697</b>	<sup>26)</sup>
Frais de personnel et généraux	-285'938	-303'218	-278'022	-277'594	
Diss./approvisionnement des prov.	-60'748	-46'610	5'000	-193'379	
Résultat de la collecte de fonds	1'295'753	1'279'100	1'062'760	1'434'844	
Récolte de fonds en ligne	47'399	34'990	34'500	23'960	
Legs	25'873	-	-5'000	-134	
Part revenant aux partis cantonaux	-	-300'000	-150'000	-300'000	
<b>Assainissement financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-180'000</b>	<sup>27)</sup>
<b>Résultat Shop</b>	<b>-26'205</b>	<b>580</b>	<b>-</b>	<b>6'011</b>	<sup>28)</sup>
<b>Résultat annuel</b>	<b>9'018</b>	<b>4'292</b>	<b>4'376</b>	<b>1'767</b>	

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

### Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnisation d'environ 25 000 francs par an. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2016, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes\* socialistes suisses se monte à quelque 3 000 francs. La coprésidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

### Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée.

### Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

## COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

### A) Bilan

#### Cash flow & liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont diminué de 236 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, enregistrent une hausse de 100 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 368 000 francs.

en milliers de CHF	2017	2016
Résultat annuel	1.8	4.3
Amortissements (yc Shop)	146.6	50.6
<b>Cashflow I</b>	<b>148.4</b>	<b>54.8</b>
Approvisionnement des provisions	604.0	552.8
Dissolution des provisions	-102.9	0.0
Dissolution des provisions récolte de fonds	0.0	0.0
<b>Cashflow II</b>	<b>649.5</b>	<b>607.6</b>
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	-588.2	465.4
<b>Investissements</b>		
Investissements immobilisations	-281.8	-20.6
<b>Financement</b>		
Évolution Fonds (SAF)	-15.6	0.0
<b>Évolution Fonds Liquidités</b>	<b>-236.1</b>	<b>1'052.4</b>

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016	Évolution
Caisse	3.8	3.4	+ 0.4
PostFinance	2'221.6	2'537.7	- 316.1
Banque	321.0	241.5	+ 79.6
<b>Liquidités</b>	<b>2'546.4</b>	<b>2'782.6</b>	<b>- 236.1</b>
Avoir en comptes courants	573.6	236.8	+ 336.8
<b>Liquidités brutes</b>	<b>3'120.0</b>	<b>3'019.3</b>	<b>+ 100.7</b>
Autres actifs circulants	195.5	204.8	- 9.3
./. Dettes à court terme	985.4	1'261.9	- 276.6
<b>Actifs circulants nets</b>	<b>2'330.1</b>	<b>1'962.2</b>	<b>+ 367.9</b>

### Débiteurs partis cantonaux

À la fin de l'année, les partis cantonaux avaient tous payé les cotisations des membres 2017. À la fin de 2017, les partis cantonaux ont toutefois procédé à des versements anticipés d'un peu moins de 23 000 francs.

en milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	0.7	44.6	43.9
Dettes aux partis cantonaux	22.9	12.1	-10.9
<b>Créances nettes envers les partis cantonaux</b>	<b>-22.2</b>	<b>32.5</b>	<b>54.8</b>

### Provisions

Le montant total des provisions, du croire inclus, se monte à 1 930 000 francs au 31 décembre 2017. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

### SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources du Fonds SAF (legs) est définie dans un règlement d'organisation séparé des Femmes\* socialistes et soumise à l'aval du comité du Fonds (legs), présidé par Tiziana Mona-Magni. En 2017, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire des Femmes\* socialistes suisses, ces ressources ont permis de financer la brochure intitulée « Histoires de femmes de Brusata ».

## B) Compte de résultats

Au terme de l'exercice, les comptes 2017 affichent un bénéfice de 2 000 francs.

### Recettes

#### 1. Cotisations

Avec quelque 1 659 000 francs, le volume des cotisations des membres a été supérieur de 36 000 francs au budget. Cela s'explique par l'augmentation plus importante du nombre de membres par rapport à la croissance budgétisée des cotisations des membres. En 2017, les contributions de solidarité ont atteint 281 000 francs et sont ainsi inférieures au budget.

#### 2. Récolte de fonds

Le montant du capital de financement constitué est donné net. Les recettes nettes dépassent le budget d'environ 1 148 000 francs, dont environ 580 000 francs proviennent d'actions de fundraising électronique liées aux campagnes et qui ont également été dépensés en fonction des besoins pour les campagnes (en particulier RIE III et Prévoyance vieillesse 2020). Avec 95 000 personnes, le nombre de mécènes qui soutiennent les campagnes politiques du PS Suisse n'a pour ainsi dire pas changé par rapport à 2016.

Le Groupe 2019 rassemble les donatrices et donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du groupe (quelque 1 800 personnes) a légèrement augmenté par rapport à 2016.

Les autres dons comprennent notamment les dons provenant des campagnes de fundraising électronique pour les votations sur la RIE III et la Prévoyance vieillesse 2020.

### **3. Ventes**

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans *links* et *socialistes* ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal *links*. Sont par ailleurs passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la construction et l'exploitation de sites web et les recettes provenant de mandats de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux. En 2017, deux journaux de votations ont été produits.

### **4. Autres recettes**

Dans le poste « Frais de séminaire » entrent les cotisations des participant-e-s à l'université d'été. Par ailleurs, ce poste comporte entre autres des contributions de soutien des lieux accueillant des manifestations et des partis cantonaux organisateurs aux Assemblées des délégué-e-s ou du Congrès, pour les apéritifs servis à la fin des rencontres.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de transparence déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice versée s'élève à 565 000 francs, soit 25 000 francs au-dessus du montant prévu au budget, car les frais « Services centraux » ont été supérieurs au budget.

### **5. Dissolution des provisions**

En 2017, les provisions existantes liées au déménagement du Secrétariat central, d'un montant de 87 200 francs, ont été dissoutes.

## **Dépenses**

### **6. Frais de production**

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression et les dépenses liées aux droits photographiques pour *links*, *socialistes* et *ps.ch*, ainsi que pour les journaux de votations. Les coûts de production de *socialistes* et des journaux de votations, en particu-



lier, ont été inférieurs au budget en 2017. Pour ces derniers : parce que deux éditions ont été produites au lieu de quatre.

En 2017, le poste « Production de mailings » comprenait en particulier les coûts du mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* ainsi que le mailing de dons des Femmes\* socialistes suisses.

## **7. Frais de personnel**

La charge salariale de 3,062 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti et le groupe parlementaire. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, de même que les rémunérations du personnel (collaborateurs du groupe parlementaire, équipe de campagne de la Jeunesse socialiste), les frais de personnel se montent à 2,465 millions de francs et sont supérieurs au budget prévu, à savoir 2,246 millions de francs. L'écart résulte des engagements temporaires et non budgétisés dans le cadre des campagnes sur la RIE III, la Prévoyance vieillesse 2020 et l'initiative No Billag, des engagements temporaires pour l'élaboration d'un nouveau concept économique, le jubilé de la grève générale et l'augmentation de taux de travail dans le contexte du déménagement du Secrétariat central et pour des projets informatiques. En outre, on a renoncé à faire supporter les frais de personnel à l'association de soutien à l'initiative sur la transparence, car ils ont été payés directement par l'intermédiaire de cette association.

Avec quelque 258 000 francs, les autres honoraires de tiers sont supérieurs au budget. C'est notamment dans le cadre des campagnes de votation qu'il y a eu des dépenses supplémentaires par rapport au budget.

Les honoraires pour les traductions se situent dans les limites du budget, soit environ 56 000 francs.

## **8. Autres frais de personnel**

La somme des autres frais de personnel (106 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires concernent tous les postes, notamment ceux qui ont trait au recrutement de personnel — car les postes vacants ont été mis au concours presque exclusivement en ligne — et aux remboursements des frais.

## **9. Frais de location**

Avec environ 304 000 francs, le total des frais de location est légèrement supérieur au budget. La double charge supportée pour les coûts de location pendant 3 mois et demi est compensée par la libération d'une provision constituée à cet effet en 2016.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Le total des dépenses de ce poste est inférieur au budget. Ce sont notamment les coûts de la location d'équipements et d'installations techniques pour diverses manifestations qui ont été moins élevés que les valeurs budgétisées.

## **11. Frais administratifs**

D'un montant de 468 000 francs, les frais administratifs 2017 sont de 150 000 francs supérieurs au budget. La campagne de votation pour la RIE III et la Prévoyance vieillesse 2020 a surtout entraîné des dépenses supplémentaires dans le poste « Frais de port » en raison des envois postaux dispersés.

## **12. Frais informatiques**

En 2017, les frais informatiques se sont montés à 90 000 francs, soit quelque 12 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Des dépenses supplémentaires ont été engagées notamment pour la maintenance et le support. En particulier, le support pour la banque de données des membres a été plus coûteux que ce qui était prévu au budget.

## **13. Frais publicitaires**

Les frais publicitaires comprennent notamment les frais d'affichage dans le cadre de la campagne de votation pour la RIE III et la publicité en ligne dans le cadre des campagnes pour la RIE III et la Prévoyance vieillesse 2020.

## **14. Frais divers du parti**

Avec 542 000 francs, les frais divers du parti sont de 95 000 francs supérieurs au budget. Le poste comprend entre autres la contribution versée à l'association de soutien à l'initiative sur la transparence pour la récolte de signatures, la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres petites contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. L'écart par rapport au budget est principalement dû à la baisse de la contribution versée à l'association de soutien à l'initiative sur la transparence, qui a été déposée à l'automne 2017, et à la distribution aux partis cantonaux du résultat de la collecte de fonds 2017, qui s'élève à 300 000 francs et dépasse ainsi le budget de 150 000 francs. Conformément à l'accord conclu au début du mois de décembre 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers participent depuis 2016 au résultat effectif de la récolte de fonds annuelle du PS Suisse. En contrepartie, les partis cantonaux renoncent à une collecte de fonds qui leur est propre réalisée à titre professionnel.

Les cotisations versées au Parti socialiste européen (PSE) et à l'Alliance progressiste (PA) sont dans les limites du budget en 2017. Plus aucune cotisation n'a été versée à l'Internationale socialiste (IS) au cours de l'exercice écoulé.

## 15. Approvisionnement des provisions

En 2017, les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions. Pour les nouveaux projets de collecte de fonds, une provision d'environ 84 000 francs a été constituée conformément à la clé de répartition approuvée par le Comité directeur le 2 mars 2018 pour le décompte des collectes de fonds. On a aussi constitué une provision extraordinaire. En outre, on a constitué des provisions pour les élections de 2019 (100 000 francs) et pour les obligations découlant d'un potentiel assujettissement à la TVA (44 000 francs) et une provision non allouée sous la forme d'une augmentation des fonds propres en cas d'événements extraordinaires futurs.

## 16. Amortissements

En 2017, des investissements ont été réalisés notamment dans le cadre du déménagement du Secrétariat central, pour les transformations dans les nouveaux locaux et l'achat de mobilier de bureau. Des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont également été achetés. Les premiers acomptes ont déjà été versés pour le remplacement du système de gestion des données des membres décidé en 2017. En 2017, les dépenses d'investissement ont été conformes au budget, ce qui explique pourquoi les amortissements correspondent également au budget.

en CHF	Machines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (y c. banque de donnée des membres)	Internet	Support publicitaires
Investissements 31.12.2016	165'808	1'030'358	133'308	11'426
Évolution 2017	99'369	182'452	0	0
Investissements 31.12.2017	265'177	1'212'810	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2016	160'808	1'006'358	122'308	11'426
Évolution 2017	40'369	100'752	5'500	0
Correction valeurs 31.12.2017	201'177	1'107'110	127'808	11'426
Valeur comptable 31.12.2017	64'000	105'700	5'500	0

## 17. Résultat extraordinaire

Les produits exceptionnels sont constitués par le remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> par la caisse de compensation.

## C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du secteur administratif, des responsables informatiques et – jusqu'à la date du déménagement – du personnel de nettoyage. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Avec un montant de 600 000 francs, les frais de personnel sont de 23 000 francs supérieurs au budget prévu. Cet écart est dû en particulier à l'augmentation de la charge de travail pour l'organisation du déménagement et pour les projets informatiques. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les dépenses effectives sont de 657 000 francs, soit supérieures de 50 000 francs au budget. Des dépenses supplémentaires par rapport au budget sont notamment engagées dans le domaine de l'informatique pour la maintenance et le support, dans le cadre du déménagement, ainsi que pour des conseils concernant la clarification de toute obligation potentielle en matière de TVA. En revanche, les frais de bureau généraux (fournitures de bureau, imprimés, photocopies, frais généraux d'affranchissement) ont occasionné des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires.

Les dépenses globalement plus élevées des services centraux entraînent une ventilation supérieure dans les centres de coûts principaux.

### 18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 599 000 francs, soit 174 000 francs au-dessus du budget. Les contributions sont inférieures au budget, puisque l'augmentation du nombre de membres au 1<sup>er</sup> janvier 2017 était en fait inférieure aux valeurs prévues et que les recettes provenant des contributions de solidarité sont également inférieures au budget. En 2017, les dons des membres sont supérieurs à la moyenne enregistrée durant de nombreuses années et budgétisés selon cet ordre de grandeur. Des projets extraordinaires, tels que la tenue du vote général et le lancement de

travaux sur un nouveau concept économique, n'étaient pas prévus dans le budget 2017. Un crédit supplémentaire a été approuvé pour le vote général le 1<sup>er</sup> avril 2017 lors de l'Assemblée des délégué-e-s. Les coûts se situent dans le cadre de ce crédit supplémentaire. Les autres postes du groupe de centres de coûts « Parti » sont inférieurs au budget et compensent partiellement les dépenses supplémentaires.

Les cotisations des membres versées à l'Alliance progressiste (PA) et au Parti socialiste européen (PSE) représentent la moitié du centre de coûts « International ». Par ailleurs, une modeste cotisation de membre va à l'organisation faïtière européenne du PS60+, l'ESO. Le PS est maintenant exclu de l'Internationale socialiste. Par ailleurs, le PS a envoyé plus de 30 délégué-e-s à des rencontres internationales, dont des conférences de l'Alliance progressive à Bruxelles, au Costa Rica et en Namibie, la réunion du Conseil du PSE à Lisbonne, plusieurs rencontres du comité directeur, de coordination et de réseau du PSE, ainsi qu'un séminaire de l'ESO (tous à Bruxelles). En outre, le PS a participé à un séminaire sur la migration de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Sicile et a été représenté à la conférence du PSOE à Madrid. Le PS a également participé aux frais d'un rassemblement organisé à Berne pour la paix et les droits humains en Turquie.

## **19. Formation**

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 150 000 francs et est supérieure de quelque 20 000 francs au budget. Les coûts de l'université d'été, qui s'est tenue pour la quatrième fois, et les autres centres de coûts de matériel sont dans les limites du budget ou inférieurs. Les frais de personnel et les frais généraux au prorata sont plus élevés que ce qui était prévu au budget en raison d'un engagement temporaire pour le projet « Jubilé de la grève générale » et pour l'élaboration d'un module et d'un manuel d'enseignement inspirés du projet d'agglomération.

## **20. PS60+**

La somme des dépenses des centres de coûts PS60+ se situe dans le cadre du budget. En 2017, on a de nouveau envoyé un appel de dons accompagnant l'invitation à la Conférence des membres. Il a rencontré un grand succès.

## **21. PS Migrant-e-s**

Depuis avril 2013, un temps de travail correspondant à 10 % est mis à disposition pour soutenir les activités du PS Migrant-e-s. En 2017, les dépenses effectives avoisinent 23 000 francs et correspondent ainsi au budget.

## **22. Jeunesse socialiste**

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente (indemnité forfaitaire), ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais de port. La Jeunesse socialiste finance elle-même les autres

frais de fonctionnement. En 2017, une contribution générale de campagne de 12 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste. L'écart négatif dans le centre de coûts « Jeunesse socialiste » résulte de la charge plus élevée qui pèse sur le poste « Frais généraux Services centraux ».

### **23. Femmes\* socialistes suisses**

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes\* socialistes, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives de quelque 98 000 francs sont restées inférieures au budget, qui est de 119 000 francs. Cela s'explique notamment par le fait que le centre de coûts « Mailing des Femmes socialistes », qui comprend également les recettes générées par le mailing de dons, présente un solde positif. En outre, la somme des frais de fonctionnement et du remboursement des dépenses à la présidence est inférieure au budget.

### **24. Publications**

Les dépenses globales pour les publications atteignent 249 000 francs et sont de 9 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore 6 numéros de *links*, 4 éditions de *socialistes* et toujours 4 de *ps.ch*. La baisse des coûts de production pour *socialistes* et la baisse des frais de port pour *links* et *socialistes* ont été partiellement compensées par des coûts supplémentaires de production et d'expédition de *ps.ch* en raison de tirages plus élevés.

### **25. Campagnes, Mobilisation, IT**

Les deux départements Campagnes et Mobilisation ont été fusionnés au début de 2017. En termes d'organisation, ce département regroupe les employés des divisions Campagnes, Base et IT. Les coûts de personnel des collaborateurs IT sont présentés sous la rubrique « Services centraux ».

Les votations fédérales sur la RIE III et sur la Prévoyance vieillesse 2020, l'achèvement de la récolte de signatures et le dépôt de l'initiative sur la transparence, ainsi que le début inhabituellement précoce de la campagne pour la votation sur l'initiative dite « No Billag » de mars 2018, ont été les points centraux du travail de campagne en 2017. Comme indiqué plus haut, les campagnes sur la RIE III et sur la Prévoyance vieillesse 2020 comprenaient des mesures intensives de fundraising électronique. Les fonds générés pour ces deux objets, d'un montant d'environ 580 000 francs, ont été versés directement en faveur de chacune des campagnes en question. Dans le département Base ont entre autres été soutenues des campagnes de base dans les villes de Zurich et de Winterthour, à Köniz et dans les cantons d'Argovie, de Berne et de Soleure.

À l'occasion des votations de février et de septembre 2017, des journaux de votations ont été produits et distribués aux sections. Chaque section a eu droit à 2 000 exemplaires gratuits.

En 2017, on a constitué des provisions pour les élections 2019 à hauteur de 100 000 francs. Sans les provisions, les dépenses des départements Campagnes et Base (1 244 000 francs) sont de quelque 14 000 francs supérieures au budget. Les revenus supplémentaires provenant des participations des cantons et des sections pour les campagnes de base compensent les frais de personnel supplémentaires et les frais généraux au prorata. La renonciation à la facturation de frais de personnel à l'association de soutien à l'initiative sur la transparence (personnel payé directement par l'intermédiaire de l'association de soutien) entraîne des frais de personnel plus élevés que prévu dans le budget.

## **26. Récolte de fonds**

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net », ce qui donne plus de clarté et permet de mieux évaluer la situation financière réelle.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant du fundraising public se montent à 1 435 000 francs, soit quelque 370 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. L'écart est principalement dû au fait que l'on a établi un budget avec prudence malgré les bonnes années de fundraising que furent 2015 et 2016 par rapport aux résultats comparativement peu élevés de 2013 et de 2014. Le résultat de 2017, bon lui aussi, indique toutefois que les mesures prises en 2015 dans le domaine du fundraising ont des effets tangibles.

Le nombre des membres du Groupe 2019 a légèrement augmenté par rapport à 2016. Par rapport à 2016, les recettes globales sont moins élevées. La participation moyenne de chacun-e de ces très fidèles donatrices et donateurs s'élève à 310 francs. Ces personnes contribuent grandement au renforcement du parti.

À partir de 2017, la clé de fundraising selon laquelle les fonds de collecte de fonds sont comptabilisés a été ajustée. Les recettes en cours sont affectées à la couverture des dépenses en cours. Si le résultat net dépasse certains seuils, une partie du surplus permet de constituer – selon une clé définie – des provisions prévues pour l'investissement dans de nouveaux projets de récolte de fonds. Au cours de l'exercice écoulé, on a constitué des provisions à hauteur de 84 000 francs environ. En outre, une provision extraordinaire supplémentaire a été constituée pour le changement imminent de la base de données des donateurs.

Du fait des accords conclus à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers ont participé en 2017 au résultat effectif du fundraising. La distribution aux partis cantonaux s'est élevée à 300 000 francs en 2017.

**27. Assainissement financier**

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires – ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires.

**28. Résultat Shop**

Le Shop vend les articles aux partis cantonaux, aux sections et aux membres avec un petit supplément pour la commande, le stockage et l'expédition. Le stock est évalué au prix d'achat (et donc de revient) à la fin de l'exercice.



**Bericht der Revisionsstelle  
an die Delegiertenversammlung des Vereins  
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2017 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

**BERO Treuhand AG**



Roland Laube  
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 27. März 2018

**Proposition du Comité directeur** : adoption des comptes annuels 2017

## POINT 11 DE L'ORDRE DE JOUR

### RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

#### R-1 DE LA JS : PLAN DE 10 POINTS POUR PLUS D'ÉQUITÉ FISCALE

La politique fiscale de ces 30 dernières années a été inspirée par une gigantesque redistribution du bas vers le haut. D'une part, les bénéficiaires des entreprises et bonus explosent, le fossé entre les fortunes et les salaires se creuse de plus en plus, alors que les impôts pour les bénéficiaires d'entreprises et les super riches diminuent. D'autre part, les cantons bricolent presque chaque année à des coupes budgétaires qui conduisent à des baisses de prestations massives pour la population. Autrement dit : les employé-e-s paient pour le dumping fiscal des riches.

Ceci vaut également au niveau international : la politique de dumping fiscal néocolonialiste de la Suisse anéantit chaque année des revenus fiscaux à hauteur de milliards. Le réseau de réflexion estime cette perte fiscale depuis RIE I à une douzaine de milliards de francs.<sup>4</sup> On sabote ainsi la politique dans les pays en voie de développement tout comme dans les pays voisins : il leur est impossible de construire une économie indépendante, durable et sociale. La redistribution du sud vers le nord est renforcée, au lieu d'être éliminée, pauvreté, chômage et perte de perspective se propagent.

Il est temps pour le PS d'aller à l'offensive dans le domaine de la fiscalité, un an après le rejet massif de RIE III et avant la présentation du nouveau projet. Il doit être mis fin au dumping et à la concurrence fiscaux, en Suisse et à l'étranger. Le PS doit s'engager, en collaboration avec les partis cantonaux, pour les revendications suivantes :

##### **1) Imposer le capital plus que les salaires**

L'argent ne travaille pas — les gens oui. Pendant que 99 % de la population travaille pour un revenu, les riches deviennent toujours plus riches grâce à leurs intérêts et dividendes. Ces revenus du capital sont le fruit du travail des 99 %, et ont été, ces dernières années, de plus en plus épargnés. Le contraire est ce qui est le plus juste : le capital doit être imposé plus fortement que les salaires.

##### **2) Imposer les gains du capital**

Aujourd'hui, les revenus de certains produits financiers sont imposés fiscalement (revenu du capital) alors que d'autres sont exemptés (gain du capital). Cette différenciation est absurde. Tous ceux et toutes celles qui gagnent de l'argent avec de l'argent ou en massent

<sup>4</sup> <http://www.denknetz-online.ch/unternehmenssteuern/unternehmenssteuern-raubzug-auf-den-fiskus-anderer-laender>.

davantage devraient être imposés. Les gains du capital doivent dès lors être imposés de la même façon que le revenu du capital.

### **3) Allègement fiscal pour les faibles et moyens revenus**

Durant ces 30 dernières années, la politique fiscale de la majorité bourgeoise a alourdi les faibles et moyens revenus tout en soulageant les hauts salaires : c'est ainsi que le revenu disponible d'une femme mariée avec deux enfants dans la classe salariale des 10 % les plus bas a diminué de Fr. 110.— par mois, pendant que, pour les 10 % des plus hauts salaires, le revenu disponible a augmenté de Fr. 70.— par mois. Le pour cent supérieur a même été soulagé de Fr. 480.— par mois <sup>5</sup>! Ce développement doit être inversé. C'est pour cette raison que l'initiative 99 % exige que les revenus supplémentaires issus de l'imposition du capital servent à alléger l'imposition fiscale pour les faibles et moyens revenus.

### **4) Harmonisation des impôts des entreprises**

La concurrence fiscale pour l'impôt des entreprises est particulièrement massive. L'imposition moyenne effective pour les entreprises en Suisse, dans certains cantons, se situe à juste 10 %. Même les cantons qui ont un taux d'imposition plus élevé se situent au niveau international dans la fourchette du tiers inférieur. <sup>6</sup> Cette concurrence fiscale crée une pression entre les cantons et conduit à l'enrichissement des propriétaires de capital sur le dos des contribuables : l'État finance les infrastructures publiques et la formation, les propriétaires d'entreprises encaissent des gains fiscalement avantagés. Afin de stopper cette course vers le bas, le PS doit examiner un projet d'initiative pour l'harmonisation matérielle de l'impôt des entreprises avec un taux minimum fixé, ou avec un seul taux d'imposition unique.

### **5) Définir la ligne rouge de RIE IV**

Le PS ne peut pas donner son accord à une nouvelle version RIE III (camouflée en « projet fiscal 2017 »), qui correspond quasiment à la réforme refusée. Les lignes rouges doivent être les suivantes : les cadeaux fiscaux aux entreprises doivent être corrigés. Ceci vaut en particulier pour la suppression du principe de l'apport en capital, qui a conduit à des millions de pertes fiscales. Le couplage de RIE IV à des revendications politiques sociales nécessaires (p.ex. allocations familiales, congé paternité) ne doit pas mener à de nouveaux cadeaux fiscaux qui, malgré le rejet clairement exprimé lors de la votation du référendum (impôts sur les gains sans intérêts, Patentbox, déduction F&E), sont tout de même introduits.

<sup>5</sup> Zahlen aus dem SGB-Verteilungsbericht 2016: <http://www.verteilungsbericht.ch/?portfolio=verfugbares-einkommen-2>.

<sup>6</sup> BAK Taxation Index 2017:

[http://www.baktaxation.com/media/BakDownloadStucktur/Updates%20Bak%20Taxation%20Index/2017\\_International/Oeffentliches\\_Executive\\_Summary\\_BAK\\_Taxation\\_Index\\_2017\\_International.pdf](http://www.baktaxation.com/media/BakDownloadStucktur/Updates%20Bak%20Taxation%20Index/2017_International/Oeffentliches_Executive_Summary_BAK_Taxation_Index_2017_International.pdf).

## **6) Uniformiser les règles cantonales : supprimer l'imposition forfaitaire, introduire l'imposition sur la fortune progressive**

L'imposition forfaitaire est et demeure anticonstitutionnelle, parce qu'elle va à l'encontre du principe de l'imposition selon les capacités financières. Elle représente un privilège fiscal flagrant pour les super riches et agit comme loi commerciale dans le marché immobilier, ce qui augmente les loyers et les profits des loueurs. La suppression de l'imposition forfaitaire conduirait surtout à plus d'impôt sur la fortune. L'impôt sur la fortune doit absolument être progressif, ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons. Avec une uniformisation des règles cantonales, on met également fin à la concurrence fiscale des personnes physiques.

## **7) Introduire un impôt fédéral sur les successions**

Un impôt fédéral sur les successions est un moyen indispensable pour lutter contre la concentration de la fortune et assurer une meilleure redistribution. Les fortunes en Suisse sont encore plus injustement distribuées que le revenu. En 2012, le pour cent le plus riche possédait 41 % de toute la fortune imposable nette, et ainsi, davantage que les 99 % réunis.<sup>7</sup> La perception d'un impôt fédéral sur les successions contrerait cela, elle est entre-temps recommandée par un grand nombre d'économistes libéraux renommés (Piketty, Stiglitz, Krugman).

## **8) Introduire un impôt sur les transactions financières**

Un impôt sur les transactions financières (taxe Tobin), une taxe sur les affaires en bourse, combat la spéculation financière totalement insensée de l'économie. Le trading à haute fréquence auprès des bourses n'est pas durable et conduit à l'investissement des ressources financières issues de l'économie réelle en créant de nouvelles bulles spéculatives. L'impôt sur les transactions financières agit contre cela et s'applique simplement et sans formalité excessive. La votation sur l'initiative « stop à la spéculation » a démontré qu'un impôt sur les transactions financières aurait de bonnes chances au sein de la population.

## **9) Mettre à disposition suffisamment de ressources dans la lutte contre l'évasion fiscale**

L'évasion fiscale est toujours considérée en Suisse comme un délit mineur. Peu de ressources sont mises à disposition des services fiscaux au niveau cantonal et national pour la lutte contre l'évasion fiscale. C'est ce qui explique le peu d'enquêtes et de chiffres vérifiables concernant l'évasion fiscale en Suisse.

Les autorités fiscales doivent dès lors être urgemment renforcées et complétées de manière compétente, afin d'assurer l'application des lois fiscales existantes. Ce sont approximativement 21,4 milliards de francs suisses par année qui sont ainsi soustraits à l'impôt.<sup>8</sup>

<sup>7</sup> SGB-Verteilungsbericht 2016: <http://www.verteilungsbericht.ch/?portfolio=133>.

<sup>8</sup> <https://www.sp-ps.ch/de/publikationen/espress/steuerhinterziehung-30-milliarden-fehlen-den-kassen>.

## 10) Lutter pour une solidarité fiscale internationale

La Suisse doit devenir une force de premier ordre dans la lutte contre le dumping et la concurrence fiscaux. Le PS doit œuvrer au sein des organisations européennes et internationales dont il est membre, pour que le combat international pour une l'harmonisation fiscale soit traitée de manière prioritaire. Les instruments pour une politique fiscale internationale sont un sujet de longue date : Beneficial Ownership, un cadastre international des fortunes, Country-By-Country-Reporting, échange d'informations automatique, Unitary Taxation, etc. Il est du devoir des partis socialistes de les réaliser concrètement.

**Proposition du Comité directeur :** Acceptation avec référence au soutien apporté à l'initiative 99 % (AD du 14.10. 2017), au papier de position « une politique fiscale véritablement socialiste, pour toutes et tous, sans privilège ! », adopté lors du Congrès de 2014, ainsi qu'à la résolution à propos de la RIE IV « mettre un terme à la ruineuse concurrence fiscale » (AD du 24.2.2018). La résolution réitère en effet les principes fondamentaux du PS en matière de politique fiscale.

**Position initiale :** Cette résolution exige du PS qu'il lance une offensive de politique fiscale et déclare la guerre au dumping fiscal et à la concurrence fiscale, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Le PS doit, en coordination avec les Partis cantonaux, combattre et s'engager en faveur d'une imposition du capital ainsi que des revenus du capital plus élevée ; un dégrèvement fiscal en faveur des petits et moyens revenus ; une harmonisation de l'imposition des entreprises ; en faveur de lignes rouges concernant la RIE IV ; la simplification des règles d'imposition cantonales ; l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions ; un impôt sur les transactions financières ; ainsi que l'allocation de suffisamment de moyens en faveur de la lutte contre l'évasion fiscale, et pour davantage de solidarité internationale en matière fiscale.

**Appréciation de la résolution :** Cette résolution enfonce des portes ouvertes. Le PS Suisse, lors de son AD du 14 octobre 2017 à Olten, a accepté, par 138 voix contre 18, de soutenir l'initiative populaire fédérale « soulager les salaires, imposer équitablement le capital » (initiative dite des « 99 % »). Le PS a également corédigé et soutenu l'initiative qui, en 2001, demandait l'introduction d'un impôt sur les revenus du capital (dividendes). En 2015, le PS s'est engagé sans ambiguïté en faveur de l'introduction d'un impôt sur les successions ; il réclame également l'introduction d'un impôt sur les transactions financières, se bat pour que certaines lignes rouges dans le dossier du « projet fiscal 17 » ne soient pas franchies, et a, lors de sa dernière AD du 24 février 2018, adopté une résolution présentée par Fabian Molina et consorts, visant à renforcer la solidarité internationale en matière fiscale et à combattre la concurrence fiscale, que ce soit aux niveaux nationaux ou internationaux.

## **R-2 PS VAUD : TAXIS / VTC : LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DÉPEND DE CONDITIONS DE TRAVAIL CORRECTES**

Uber est arrivé sur le marché des taxis de plusieurs villes suisses en menant une concurrence déloyale. En toute connaissance de cause, il a préféré payer les amendes des chauffeurs en infraction plutôt que respecter les lois en vigueur en Suisse. Uber, ses chauffeurs-ses ou ses entreprises sous-traitantes ont cumulé les infractions à quantité de dispositions légales, parmi elles l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes (OTR 2), les lois sur les assurances sociales, les lois fédérales sur la location de service ou encore la loi sur la TVA. De cette manière, Uber avait pour objectif de conquérir les parts de marché nécessaires à imposer ses vues aux autorités, chose qu'il est en passe de faire...

Plutôt qu'appeler au respect de l'Etat de droit, le parti libéral-radical a préféré déposer au Parlement une motion pour adapter la législation à la pratique d'Uber. Il demande d'adapter la législation fédérale pour soumettre le transport régulier et professionnel de personnes dans des véhicules de tourisme aux règles ordinaires de la LCR et à la législation sur le travail, en lieu et place de l'OTR 2. Dans les faits, cette manière de faire, soutenue par le Parlement jusqu'ici, aurait pour effet d'affaiblir la formation nécessaire à l'exercice de la profession de chauffeur de taxi ou de VTC et le respect de conditions de travail spécifiques à la profession. Uber et ses porte-paroles libéraux prétendent que les évolutions technologiques imposent de tels changements. Or, du point de vue tant des travailleuses et travailleurs concerné-e-s que des consommatrices et consommateurs, on peine à comprendre en quoi une application facilitant la commande d'un taxi (Uber ou autre) imposerait en tant que telle moins de formation, moins de dispositions de protection des travailleurs ou moins de contrôle. Tout au contraire, le fait qu'un nombre croissant de chauffeurs-ses cumulent différents emplois et de longues journées de travail, que Uber et ses sous-traitants ont mis en place des méthodes astucieuses pour contourner nos lois, imposent davantage d'attention pour assurer une concurrence loyale sur le marché.

Comme le précise le document "Economie 4.0" du PS Suisse, la numérisation n'est ni bonne ni mauvaise en tant que telle mais la numérisation ne servira les intérêts de la majorité que si les gains de productivité profitent davantage à chacun que c'est le cas aujourd'hui, si les règles du travail et de la cohabitation ne sont pas remises en cause et, surtout, si chacun se voit offrir la possibilité de maîtriser et de «co-façonner» les nouvelles technologies dans son métier. Cela nécessite des syndicats forts, des droits des travailleurs-ses élargis et la promotion d'innovations qui renforcent la majorité plutôt qu'elles ne l'affaiblissent. Les règles juridiques pour le secteur de la sécurité sociale et le droit du travail doivent empêcher que la numérisation ne soit utilisée à mauvais escient – en particulier au vu de l'évolution de l'économie des plates-formes – pour aggraver les conditions de travail.

Compte tenu de ce qui précède, le PS défend la position suivante :

- les chauffeurs-ses professionnel-le-s de taxi comme de VTC méritent une meilleure reconnaissance salariale et des mesures de protection dans un contexte de concurrence accrue (notamment contrat-type de travail ou CCT). En fonction des décisions des autorités compétentes, le statut d'indépendant-e ou, le plus souvent celui de salarié-e-s doit leur être pleinement appliqué, avec les droits et obligations y relatives (attestation d'indépendant-e vs risque économique assumé par l'employeur, paiement des charges sociales, etc...)
- un permis de conduire professionnel (B121) comprenant un examen théorique et pratique est une contribution importante à la sécurité routière, à la qualité des prestations et au respect du droit en vigueur,
- la soumission des chauffeurs-ses de taxis et de VTC à l'OTR 2 est en l'état la seule garante du respect et du contrôle de temps de repos adéquats ; les conditions de soumission à l'OTR 2 devrait être simplifiées pour faciliter son application,
- les législations cantonales doivent garantir les prestations de service public des taxis à des prix transparents et accessibles ainsi que lancer une dynamique formatrice dans la branche dans le contexte de numérisation,
- les lois en vigueur doivent non seulement être maintenues mais effectivement mieux appliquées dans le contexte de numérisation de l'économie et de l'apparition de nouveaux acteurs économiques décidément peu attachés à l'Etat de droit.

**Proposition du Comité directeur : accepter**

## **R-3 PS VAUD : SOIGNER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ MENACÉ PAR LE VIRUS DU PROFIT**

Le système de santé suisse est entré dans une crise profonde. Les réformes fédérales de 2012 ont accéléré une dégradation déjà en cours par un tour de roue de libéralisations insensées dans les domaines hospitalier et ambulatoire. Un nombre considérable d'hôpitaux sont en déficit. L'offre de soins n'est pas prête face au défi d'un doublement des personnes de 75 ans et plus dans les vingt prochaines années. Il y a abondance de praticien-ne-s, mais pénurie latente de personnels dédiés aux tâches de service public. Et surtout le financement du système est à bout, tant les payeurs, cantons et payeurs de primes, sont accablés de charges dont la croissance semble hors de contrôle. Les marchands de médicaments, d'assurances, d'appareils et de traitements lucratifs, eux, se portent à merveille et disposent de moyens d'influence tout puissants pour qu'aucun de leurs intérêts ne soit mis en cause.

Il n'y a pas besoin de science profonde pour identifier le virus responsable de cette maladie qui s'étend. Il s'agit du virus du profit. Trop d'acteurs veulent se faire trop d'argent avec le besoin de santé de notre population. Nous vivons de ce fait dans un paradoxe insoutenable: les coûts explosent et la qualité du service est pourtant menacée quand ce n'est pas déjà atteinte.

Les dizaines de milliers d'authentiques soignant-e-s, médecins, infirmiers-ères, aides, venu-e-s à cette fonction par vocation, goût du service public, envie d'être utile se sentent débordé-e-s par une logique marchande qui capte les moyens les plus importants et ruine le sens de leur engagement.

Il faut réagir. Il faut se battre. Il est grand temps de redonner force aux notions de service public et de médecine humaniste.

Un mouvement de personnalités et d'associations de soignant-e-s et de consommatrices a lancé deux projets concrets qui s'attaquent au cœur du problème: la gestion du financement social de notre système de santé par des acteurs commerciaux. Tant que ces acteurs auront la main mise sur l'argent des payeurs de primes et une influence déterminante sur le Parlement, les réformes fédérales continueront d'accentuer le mal. Il faut donc en sortir et reprendre un contrôle démocratique sur le nerf de la guerre, l'argent de l'assurance sociale, en instaurant enfin la transparence de gestion indispensable à toute action efficace.

La première initiative prévoit de rendre enfin incompatible un mandat de parlementaire fédéral et celui de gestionnaire d'une caisse maladie. Elle a été soutenue à l'unanimité par le PSS lors de son AD de Fribourg.

La seconde, intitulée « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons » souhaite donner davantage de liberté d'organisation dans l'assurance-maladie aux can-



tons. Elle permettra aux cantons qui le désirent de mettre en place des caisses de compensation cantonale ou intercantonale dont la compétence sera de fixer le montant des primes et de les encaisser. De leur côté, les assureurs-maladie continueront de gérer toute la partie administrative de l'assurance-maladie obligatoire. Ce système permettra également de mutualiser les réserves de tous les assurances et, ainsi, de massivement les diminuer et de faire bénéficier les assuré-e-s de cet excédent durant les premières années de fonctionnement.

Au final, le système sera ainsi beaucoup plus transparent comme le souhaite depuis longtemps le Parti socialiste suisse : une séparation claire entre assurance de base et assurance complémentaire, une fixation des primes en lien avec l'augmentation des coûts de la santé et une reprise en main du domaine de la santé par le secteur public.

Le texte de l'initiative est le suivant :

La Constitution est modifiée comme suit :

**Art. 117, al. 3 à 5**

<sup>3</sup> Les cantons peuvent créer, par voie législative, une institution cantonale ou intercantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins :

- a. fixer et percevoir les primes;
- b. financer les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins;
- c. acheter et contrôler l'exécution des tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'assurance obligatoire des soins;
- d. contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

<sup>4</sup> Ils sont garants de l'indépendance de l'institution cantonale ou intercantonale et la dotent d'un organe de direction où les fournisseurs de prestations et les assurés notamment doivent être représentés.

<sup>5</sup> Ils sont garants du financement et du fonctionnement de l'institution, ainsi que de l'exécution des tâches administratives au sens de l'al. 3, let. c.

**Art. 197, ch. 12**

**12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 à 5 (assurance obligatoire des soins)**

<sup>1</sup> Dès l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, chaque canton peut exercer sa compétence de créer une institution au sens desdites dispositions. Il détermine dans ce cas le montant des réserves proportionnelles au nombre d'assurés sur son territoire pour chaque assureur pratiquant l'assurance obligatoire des soins ou l'ayant pratiquée durant les cinq années précédentes. Les assureurs concernés collaborent à la détermination du montant des réserves.

<sup>2</sup> La Confédération règle dans un délai de deux ans à compter de l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, les modalités du transfert des réserves au sens de l'al. 1 aux institutions cantonales ou intercantionales.

L'initiative a été lancée par un comité formé d'associations et de partis politiques. Elle est aujourd'hui soutenue par la Fédération vaudoise des consommateurs (FRC), les Médecins de famille suisses, de l'association suisse des infirmières (ASI), la Fédération suisse des patients, le Syndicat des services publics suisse (SSP – VPOD CH), le Mouvement populaire des familles, l'AVIVO Suisse, la société vaudoise de pharmacie, le parti socialiste vaudois, neuchâtelois, fribourgeois et du Valais-Romand, le parti démocrate-chrétien Vaud et Genève, les Verts libéraux vaudois, le mouvement citoyen genevois et des membres de la société civile, comme Crista Calpini, pharmacienne, Pierre-Alain Fridez, médecin, Stéphane Rossini ou encore Rebecca Ruiz.

Nous proposons au PSS de soutenir l'initiative « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons » qui correspond parfaitement aux buts et aux aspirations du parti socialiste.

**Proposition du Comité directeur<sup>9</sup> : soutenir l'initiative (majorité 2/3)**

**Développement :** Le Comité directeur partage les considérations de la proposition et salue toute impulsion visant à renforcer le rôle de l'Etat dans la gestion du système de santé suisse. Le PS Suisse a réaffirmé l'an dernier son engagement en faveur d'une caisse-maladie publique dans le cadre de son papier de position « Une concurrence qui coûte cher – Pour un système de santé publique solide » adopté l'an dernier à Fribourg. Il est bien clair que les près de 60 assureurs-maladie font aujourd'hui partie du problème de l'augmentation des primes et qu'ils ne sont pas à même de résoudre les vrais maux qui menacent le système de santé, en raison, notamment de leurs intérêts privés. En ce sens, une caisse-maladie publique présenterait plusieurs avantages, ce pourquoi le Comité directeur propose de soutenir cette initiative populaire. Le Comité directeur met toutefois la priorité sur l'initiative fédérale « Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie », que le PS Suisse soutient déjà, ainsi que sur l'initiative pour l'allègement du poids des primes et son plafonnement à 10% du revenu disponible des assuré-e-s. Cette dernière est en cours d'élaboration et sera soumise au prochain Congrès du parti pour approbation. Aux yeux du Comité directeur, il est en effet urgent de s'attaquer à la question des primes, qui affectent directement les ménages suisses.

---

<sup>9</sup> Cette proposition nécessite, au vu de l'art. 16, al. 5 des statuts, une majorité qualifiée des 2/3.

## **R-4 DU COMITÉ DIRECTEUR : POUR L'ÂGE DE LA RETRAITE À 60 ANS DANS LA CONSTRUCTION ! LE PS SUISSE SOUTIEN LES REVENDICATIONS DES OUVRIERS DU BÂTIMENT ET DE LEURS ASSOCIATIONS**

Aujourd'hui, alors que se tient à Lausanne l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse, les ouvriers du bâtiment manifestent à Zurich pour leur Convention nationale (CCT nationale) et pour l'âge de la retraite à 60 ans dans le secteur de la construction.

La fin de 2018 sera marquée par l'expiration de la Convention nationale du secteur principal de la construction. Celle-ci régit les conditions de travail de plus de 80 000 ouvriers du bâtiment en Suisse. Sans convention collective de travail, il existe un risque de concurrence déloyale et de dumping salarial. Et la perte de l'âge de la retraite à 60 ans dans la construction menace de devenir réalité. On a ici affaire à un acquis important des partenaires sociaux : de nombreux travailleurs de la construction ont des problèmes de santé après des décennies de dur labeur. Leur espérance de vie est plus courte que celle des autres travailleurs/euses. La retraite anticipée est donc d'autant plus importante. Depuis 2003, celle-ci est assurée par la Fondation FAR (retraite flexible). La Fondation FAR verse une rente transitoire entre 60 et 65 ans. Elle est financée par les cotisations des employeurs et des employés.

Maintenant que les *baby-boomers* sont sur le point de prendre leur retraite, des mesures d'assainissement seront nécessaires pendant plusieurs années. Les syndicats Unia et Syna veulent négocier des solutions avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Les cotisations – tant des employeurs que des employés – devraient être augmentées temporairement et les prestations ajustées. La Société suisse des entrepreneurs nous met cependant aujourd'hui en garde contre un relèvement de l'âge de la retraite des ouvriers du bâtiment ou contre des réductions drastiques des rentes. En outre, les entrepreneurs actifs dans la construction s'attaquent à d'autres acquis de la CCT, comme la protection contre les licenciements, les salaires et la réglementation du temps de travail.

**Le PS Suisse soutient les revendications des ouvriers du bâtiment et de leurs associations. Les travailleurs de la construction ont besoin d'une bonne Convention nationale, de conditions de travail équitables, de salaires décents et de l'âge de la retraite à 60 ans. Ils les ont bien mérités !**

**Proposition du Comité directeur :** acceptation